



ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 335/2018 du 12 octobre 2018

portant sur la fermeture de la piste cyclable et l'interdiction au chantier d'extension
du réseau souterrain haute tension de MASEVAUX à BURNHAUPT-LE-HAUT

Le Maire de la Commune de LAUW,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté du 24/11/1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes et les textes qui l'ont modifié,

Considérant que l'extension du réseau souterrain haute tension de MASEVAUX à BURNHAUPT-LE-HAUT
nécessite une réglementation afin que la sécurité de la circulation soit assurée,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La piste cyclable sera fermée pendant la durée des travaux, soit du 15/10/2018 au 16/11/2018 sur toute l'emprise
de la traversée de LAUW.

ARTICLE 2 :

L'accès au chantier sera interdit à toute personne étrangère au chantier pendant la durée des travaux, soit du
15/10/2018 au 16/11/2018.

ARTICLE 3:

La signalisation nécessaire sera mise en place par les entreprises effectuant les travaux.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Procureur de la République de MULHOUSE
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MASEVAUX
- Monsieur le Chef de l'Agence Territoriale Thur Doller Florival
- Monsieur le Directeur des Brigades Vertes de SOULTZ
- Madame la Responsable de la Brigade Verte de GUEWENHEIM

A LAUW, le 12 octobre 2018

Le Maire,
Emile EHRET